

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.53 Gestion et protection des ongulés de montagne appartenant à la sous-famille des Caprinae

AYANT PRIS CONNAISSANCE des résultats préliminaires d'une étude à long terme réalisée par deux groupes de spécialistes sur la situation actuelle des ongulés de montagne appartenant à la sous-famille des Caprinae;

RAPPELANT que le Groupe de travail Caprini du Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier a achevé la récolte de données, commencée en 1989, sur la taxonomie, l'aire de distribution et la population de Caprinae, qui sera prochainement publiée sous le titre de *Aflas des Caprinae*;

RAPPELANT AUSSI que le Groupe de spécialistes des Caprinae de l'UICN/SSC a terminé son étude mondiale sur la distribution et l'état des Caprinae, commencée en 1988 et publiera prochainement son rapport sur les besoins de conservation des Caprinae dans chaque pays;

SOULIGNANT que:

- la taxonomie, l'état et l'écologie des espèces d'Europe et d'Amérique du Nord ont fait l'objet d'études détaillées mais qu'il existe peu d'informations sur d'autres espèces, particulièrement les populations vivant en Asie, dans des régions montagneuses reculées, alors que ces données sont vitales pour des raisons biologiques et juridiques;
- plusieurs questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne les sous-espèces d'argali *Ovis ammon*, et peu d'informations sont disponibles sur la distribution actuelle et le statut de la plupart des populations;
- dans l'ex-URSS, plusieurs populations de Caprinae, y compris quelques taxons répertoriés dans l'ancien Livre rouge de l'URSS, sont menacées par les conflits armés actuels, des troubles régionaux et le rationnement alimentaire dans plusieurs Etats;
- dans la sous-famille des Caprinae, l'argali est l'espèce dont le trophée est le plus recherché par les chasseurs étrangers et dont la valeur économique est maintenant bien connue des populations locales;
- cette situation générale, combinée avec le fait que des accords internationaux importants sur la protection des espèces (notamment la CITES) signés l'ex-URSS n'ont pas été entérinés par tous les nouveaux Etats qui lui ont succédé, a malheureusement favorisé les conditions idéales pour le développement rapide et incontrôlé d'un tourisme de chasse ne respectant pas toujours les principes d'utilisation durable;

L'Assemblée générale de l'UICN l'Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. DEMANDE au Directeur général, dans la limite des ressources disponibles, de soutenir les efforts déjà engagés par les deux groupes d'experts sur les Caprinae pour encourager, promouvoir, prévoir et financer des études sur la taxonomie et la biologie des Caprinae d'Asie.
2. INVITE INSTAMMENT le Secrétariat de la CITES:
 - (a) à contacter les Etats de l'ex-URSS et à les encourager à adopter la CITES comme instrument juridique sur la conservation de la nature à l'intérieur de leurs frontières;
 - (b) à coopérer avec les deux groupes d'experts des Caprinae et à utiliser leur travail pour traiter des problèmes et étudier la situation des Caprinae dans les Etats ayant succédé à l'ex-URSS, notamment dans le but d'aider les administrateurs des ressources de ces Etats à gérer les espèces conformément aux concepts et pratiques d'utilisation durable.

Note. Cette résolution a été adoptée par consensus. Les délégations de la Norvège et des Etats-Unis, Etats membres de l'UICN, ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues